

Nouvelles du conseil du 3 décembre 2018

La Coop ne déménagera pas mais doublera sa surface de vente

Les études et les tractations avancent, dans le dossier Coop. Il est finalement établi définitivement que le point de vente ne déménagera pas, d'une part, et qu'on continuera à y accéder par le carrefour de la Couronne et la rue de la Gare, d'autre part. Les améliorations ne manqueront pourtant pas.

En deux étapes

Après étude de plusieurs solutions, dont aucune ne faisait l'unanimité, c'est finalement pour un maintien à la rue de la Gare qu'optent aujourd'hui le propriétaire privé du bâtiment et les autorités locales. L'avant-projet prévoit cependant que la surface de vente sera plus que doublée, qui devrait passer de 269 à quelque 600 mètres carrés, d'un seul tenant.

Pour ce faire, il est envisagé à ce stade que l'agrandissement, au sud du bâtiment actuel, soit réalisé pendant que demeurera utilisable le magasin actuel. Magasin qui sera ensuite démoli et reconstruit à l'identique des nouveaux locaux.

Vers le Sud



La nouvelle surface mangera ces places de stationnement, qui seront redessinées à droite de l'image

Les places de stationnement sises aujourd'hui derrière le magasin disparaîtront donc, qui seront remplacées par des cases dessinées plus au sud, sur un terrain que le propriétaire de l'immeuble souhaite acquérir. Des discussions sont en cours à ce sujet.

Passage élargi



Le passage entre La Poste et la Coop sera nettement élargi

On l'a dit, l'idée d'un accès à la Coop depuis la route cantonale, dans le secteur de la patinoire, a été abandonnée. Les clients motorisés continueront donc d'emprunter le carrefour de la Couronne, puis/ou la rue de la Gare.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Cependant, une amélioration notable permettra de réduire les difficultés d'accès en cas de forte circulation : le passage entre la Coop et La Poste sera en effet élargi sensiblement, pour atteindre les six mètres permettant le croisement aisé de deux véhicules. Dans cette optique, le bâtiment actuel sera reconstruit dans des dimensions est-ouest revues à la baisse.

Esthétisme



Le propriétaire de l'immeuble assure qu'il va soigner l'esthétique du nouveau bâtiment

A relever que le propriétaire assure à ce stade qu'il mettra un accent particulier sur les façades de la nouvelle Coop, dont il confiera le visuel à un architecte renommé ajoute-t-il.

Pour l'heure, on l'a dit, on n'en est encore qu'au stade de l'avant-projet. Mais si les démarches se passent bien, on estime que le chantier pourrait démarrer avant même la fin de 2019.

La prochaine étape importante, dans ce dossier qui préoccupe les autorités depuis plusieurs années, consiste en une rencontre agendée au 29 janvier 2019, qui réunira les représentants du Conseil municipal et le propriétaire de l'immeuble.

Affaire à suivre, donc...

Pour les Fêtes

A l'occasion des Fêtes de fin d'année, le bureau de l'administration municipale demeurera fermé du 24 décembre 2018 au 5 janvier 2019 y compris. La réouverture, selon l'horaire normal, interviendra donc le lundi 7 janvier.

Passages pour piétons : le feuilleton continue

Rappelons en préambule que l'Office régional des ponts et chaussées avait manifesté son intention de supprimer quatre passages pour piétons sur la route cantonale traversant la commune, soit deux entre la Couronne et le rond-point de Pierre-Pertuis, et les deux autres dans le secteur du temple.

- **Brahon : sauvé**

Finalement, après discussions avec les autorités communales et réétude de la situation, l'office concerné a décidé de ne supprimer qu'un des passages existant le long de la route de Pierre-Pertuis.

Celui qui est dessiné à la hauteur du chemin du Brahon devrait donc subsister, qui sera équipé pour répondre parfaitement aux normes actuelles de sécurité.

- **Exigences revues à la baisse**

Dans le secteur de l'église, par contre, l'OPC n'a encore rien remis en question de ses décisions. Tel n'est pas le cas de la Municipalité, qui a revu à la baisse ses exigences. Le Conseil municipal demande en effet que soit conservé un seul passage, à savoir celui qui est dessiné à la hauteur du restaurant de la Clef. Si l'office accepte cette manière de faire, la commune devra prendre à sa charge les travaux d'aménagement nécessaires pour que les personnes à mobilité réduite, et en particulier les fauteuils roulants, puissent accéder au temple depuis ce passage jaune.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

La Municipalité a adressé cette semaine sa demande à qui de droit. Encore une affaire à suivre donc.

Aux normes

La crèche municipale Au P'tit Soleil a subi tout récemment un contrôle effectué par le Laboratoire cantonal, dans le cadre de l'inspection des denrées alimentaires. Ce contrôle a débouché sur un rapport très positif, tous les secteurs visités répondant parfaitement aux normes en vigueur en matière d'hygiène. Les autorités se réjouissent de ces résultats et en félicitent les responsables de la crèche.

Protection de la population

Stéphane Schranz, le responsable technique communal, a été nommé en tant que répondant pour la division « protection de l'air » du Beco. Cette division s'occupe de la protection contre des pollutions diverses (électrosmog, poussières fines, pollution lumineuse et bruit notamment), et souhaite une collaboration active des communes.

Une étude pour la Gare ?

Le Conseil municipal a pris connaissance lundi soir de l'offre présentée par le bureau d'ingénieur Dudler, spécialisé en aménagement de la circulation, pour une étude de base concernant la zone de rencontre potentiellement prévue à la Gare. Cette étude est devisée à 16 400 francs. Les autorités n'ont pas encore pris position à ce sujet.

Attributions

L'installation de chauffage du complexe du Brahon changée, il s'agit encore de réaliser quelques travaux de finition. Dans ce cadre, le Conseil municipal a attribué à JM Serrurerie, de Reconvilier, l'installation d'une porte métallique pour la chaufferie, travail devisé à quelque 2700 francs.

A la menuiserie-ébénisterie Zerbini, il a confié la réalisation d'une paroi coupe-feu entre la chaudière et la citerne, pour un montant de 2850 francs.

Soutien au Bibliobus

A l'UP jurassienne, qui demandait un soutien financier exceptionnel et unique, afin de financer un nouveau véhicule pour le Bibliobus, le Conseil municipal a décidé de verser un montant de 2000 francs.

A Sonceboz, devant la halle de gymnastique, le Bibliobus stationnera l'année prochaine les mardis 29 janvier, 26 février, 26 mars, 30 avril, 28 mai, 25 juin, 27 août, 24 septembre, 22 octobre, 19 novembre et 17 décembre, à chaque fois de 16 h 30 à 19 h 30.

Pour les Malés

Le Conseil municipal a attribué à l'entreprise SD Ingénierie Jura SA, à Moutier, pour un montant de 8000 francs, les travaux d'ingénieur en vue du passage à gué sur le ruisseau des Malés, qui coule à l'envers de Sombeval.

Son'Keb

La Préfecture du Jura bernois vient d'autoriser l'exploitation d'un commerce de kebabs et autres spécialités de cuisine à l'emporter, à la rue de la Gare, à l'enseigne Son'Keb.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

L'école évacuée

Le corps des sapeurs-pompiers La Suze a effectué cet automne un exercice d'évacuation à l'École secondaire du Bas-Vallon, sise à Corgémont. Il aura permis de révéler quelques détails à améliorer, afin de garantir la meilleure sécurité possible aux élèves.

Travail social en milieu scolaire

Le Conseil municipal a décidé lundi soir de collaborer avec son voisin de Corgémont, pour l'engagement d'un(e) travailleur(se) social(e) en milieu scolaire. Ce poste à 40 pour cent environ, dont la gestion administrative sera assurée par la Municipalité de Corgémont, sera créé pour 492 élèves au total, qui fréquentent les écoles primaires de Sonceboz et de Corgémont, ainsi que l'École secondaire du Bas-Vallon. Dans cet établissement seront cependant concernés uniquement les élèves domiciliés à Sonceboz ou Corgémont.

Les charges financières prévisibles, pour les deux communes, se monteront à quelque 48 000 francs par an. Les autorités de Corgémont et Sonceboz espèrent que ce poste pourra être pourvu pour le 1er janvier 2020.

Les enfants accueillis durant les vacances

Le Conseil municipal a accepté lundi soir le principe d'une structure d'accueil durant les vacances, pour les enfants inscrits à l'École à journée continue (EJC). Il va donc lancer un essai pilote sur une année scolaire, à condition bien sûr que les inscriptions soient suffisantes.

Sur six semaines

Cette nouvelle structure sera opérationnelle durant six semaines, soit une semaine durant les vacances scolaires d'automne, trois autres durant les vacances estivales, une semaine durant les vacances de printemps et enfin pendant la semaine blanche. Elle sera ouverte selon le même horaire que l'EJC, à savoir de 7 h à 17 h 15 du lundi au vendredi.

Précision d'importance : il ne s'agira pas là d'un genre de colonie de vacances ; seuls seront admis, on l'a déjà dit, les enfants fréquentant l'EJC. Les inscriptions à la nouvelle structure seront d'ailleurs enregistrées en avril, parallèlement à celles pour l'EJC.

Il sera facturé aux parents un total de 46 francs par jour (35 francs auxquels s'ajoutent 8 francs pour le repas de midi et 3 francs pour les collations de 10 h et du goûter).

On signalera que s'il n'est encore aucunement garanti, le subventionnement cantonal de cette structure semble très probable.

Protection civile : qu'on les nomme

Le Conseil municipal ne voit aucune objection à ce que soient nommés Roland Matti, Daniel Müller, Patrick Villard (proposés par le groupe de travail ad hoc de la Conférence des maires du Jura bernois et de Bienne) et Daniel Bueche (proposé par la commune de Court), pour former l'administration extraordinaire de la Protection civile dans le Jura bernois.

On rappellera que le Centre régional de PC fait la une, bien malgré lui, depuis plusieurs mois ; fortement critiquée, sa commission de gestion a fini par démissionner en bloc (Jean-Michel Decrauzat, Jean-Pierre Henggi, Yves Röthlisberger et Daniel Müller) pour la fin novembre. De ce fait, l'organisation régionale se trouve étêtée, la Préfecture du Jura bernois demandant conséquemment au Conseil exécutif bernois que soit mise en place rapidement l'administration extraordinaire citée plus haut.